

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
7^{ème} Open Fide des Herbiers 2025
du 4 janvier 2025 au 5 janvier 2025 aux Herbiers (85)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le Cavalier Noir Les Herbiers Echecs organise le **7^{ème} Open Fide des Herbiers 2025**.

Article 2 : Le **7^{ème} Open Fide des Herbiers 2025** comprend :

- Un tournoi A, réservé aux joueurs classés au moins 1800 et au plus 2399, homologué sous le numéro **65102**
- Un tournoi B, réservé aux joueurs classés au moins 1500 et au plus 1799, homologué sous le numéro **65103**
- Un tournoi C, réservé aux joueurs classés au moins 1000 et au plus 1499, homologué sous le numéro **65104**

Les seuils Elo des tournois sont donnés à titre indicatif, l'organisateur pourra :

- Réviser les conditions d'entrée dans les tournois à n'importe quel moment pour faire face à des affluences imprévues.
- Clôturer les inscriptions lorsque la capacité des locaux aura été atteinte.
- Il n'y aura pas de dérogations.

Article 3 : Appariement

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 5 rondes, pour chaque tournoi, **appariements au système suisse si 32 joueurs ou moins, si plus de 32 joueurs, système de Haley**. Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le 04 janvier 2024 à 09 h 00.

Les appariements sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 30 minutes avant le début de la ronde.

Article 4 : Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E) :

93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai en Inde. Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Article 5 : La cadence de jeu est identique pour tous les tournois : 1 H + 30 s/coup.

Le délai de forfait est fixé à 30 minutes après le lancement de la ronde.

Article 6 : Le **Départage** : Les classements sont établis au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nul 1/2 point, perte 0 point.

Les joueurs ex æquo sont départagés au système Buchholz tronqué, au système Buchholz, et enfin à la performance Elo. L'ordre des grilles du dernier PAPI en cours fait foi.

Article 7 : Lieux, dates et horaires :

DOJO, 10 AVENUE MASSABIELLE, 85500 LES HERBIERS

Vérification des licences :	De 8h à 9h le 4 janvier 2025 : Licence A obligatoire		
Clôture des inscriptions :	9h le 4 janvier 2025		
Horaire de Jeu :			
Samedi 4 Janvier 2025	Ronde 1: 9h30	Ronde 2: 13h15	Ronde 3: 16h30
Dimanche 5 Janvier 2025	Ronde 4: 9h30	Ronde 5: 13h15	
Remise des prix :	Dimanche 5 Janvier 2025 à 16h30		

Article 8 : Arbitres et organisateurs :

DENOUS	Cyprien	Arbitre Fide Elite 1	Principal
FANCELLI	Luc	Arbitre International Elite 1	Adjoint
BRANCARD	Yannick		Organisateur
BERTOUT	Jeffrey		Directeur Tournoi

Si besoin d'autres arbitres stagiaires pourront être désignés par l'arbitre principal pour l'arbitrage.

Article 9 : Jury d'appel

Le jury d'appel (facultatif) est chargé de trancher les litiges techniques. L'arbitre principal constitue, en début de tournoi, le jury d'appel composé de l'arbitre principal, de l'organisateur et de joueurs (arbitres titrés), puis, si nécessaire, du plus fort ELO masculin, du plus fort ELO féminin du tournoi.

Pour présenter un appel au jury, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant ses directives, dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 10 : Conduite des joueurs

- les joueurs peuvent proposer ou conclure un match nul. Toutefois, en dessous de 20 coups le consentement de l'arbitre est nécessaire.
- La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la manifestation et doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.
- Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, il recevra un avertissement oral. L'arbitre le mettra en garde. Cet appareil doit être complètement éteint (si c'est possible matériellement, l'organisateur mettra en place une consigne). Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.
- Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.
- Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.
- Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs, les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme "zones non fumeurs" par les responsables de la sécurité du site.
- Il est interdit d'avoir ou de consommer de l'alcool dans la salle de jeu.
- A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nulle apporte à l'arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place et éteindre la pendule électronique.
- Les joueurs inscrits en cas d'absence doivent prévenir l'arbitre principal avant la fin de la ronde en cours. Dans ce cas ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s), et ne marquent pas de points.
- On considérera qu'un joueur absent, sans l'avoir notifié à l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Si un joueur est absent, l'arbitre prévendra le Directeur Juridique de la DNA.

Droit à l'image :

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de ses sites web ou d'articles de journaux, des documents, photos ou vidéos dans lesquels pourraient apparaître les enfants (ou adultes) inscrits.

Article 11 : Prix (voir annexe affichée à la 3e ronde)

La cérémonie de remise des prix commence à 16h30 le dimanche 5 Janvier 2025.

Les joueurs non classés concourent dans la catégorie de leur performance ELO.

Mode de répartition des prix : Attribution « à la place », prix en argent non cumulables

Article 12 :

L'inscription au **7^{ème} Open Fide des Herbiers 2025** implique l'acceptation du règlement intérieur.

L'organisateur

L'arbitre